

Compte-rendu conférence de presse du 15 juin 2020

Étude d'impact du Coronavirus sur la filière des infrastructures numériques

7 leviers pour accélérer la reprise d'une filière, fortement impactée

Dans le but d'objectiver l'impact réel de la crise sanitaire Covid sur l'ensemble de la filière des infrastructures numériques, la fédération InfraNum a confié une étude aux cabinets EY et Tactis dont les résultats ont été présentés le 15 juin. Elle débouche sur la formulation de 7 axes, déclinés en plusieurs mesures et destinés au plan de reprise de la filière, c'est-à-dire aux conditions nécessaires pour permettre une accélération de l'activité dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et du New Deal Mobile.

Au cours du mois de mai, une cinquantaine d'entretiens qualitatifs réalisée auprès d'un panel d'acteurs représentatif du secteur et une enquête quantitative auprès d'une centaine de membres ont été menés en distinguant 3 périodes : le confinement, la reprise (période actuelle) et le retour à des conditions proches de la « normale » (à partir de septembre prochain).

Une filière essentielle fortement impactée

Le constat est imparable : la crise a impacté l'ensemble de la chaîne des infrastructures numériques, mais elle a aussi imposé de fait le caractère essentiel de son activité.

« Quand la quasi-totalité de l'activité française a reposé sur le télétravail, que 92 à 95% de l'éducation est passé par les réseaux, que les téléconsultations médicales ont explosé (multipliées par 110 vs. février) et que le lien avec les personnes fragiles a été maintenu grâce à Internet, il devient évident que les télécommunications, après les secteurs de la santé et de l'alimentation, constituent une activité essentielle » explique Etienne Costes, associé en charge du département télécoms EY.

Des conséquences économiques significatives et persistantes

Mais, si la filière a réussi à s'organiser pour faire face à de nombreuses problématiques (trésorerie, équipements, autorisations, etc.), faisant preuve d'une solidarité exemplaire, tous les acteurs sont touchés par :

- Une baisse conséquente de chiffre d'affaires (36% en moyenne pendant le confinement),
- Des difficultés de trésorerie (pour 30% des entreprises, sachant que le secteur compte de très nombreuses TPE)
- Des surcoûts conséquents et persistants, dus aux retards de déploiement et à la mise en place des mesures barrières : environ 20% pendant le confinement, 14% actuellement et un résiduel de 6% audelà du 4^e trimestre 2020.

La fédération se dit particulièrement reconnaissante envers l'Etat d'avoir mis en place des mesures adaptées et d'une ampleur inédite pendant le confinement (PGE, activité partielle, ordonnances...), permettant de limiter les effets négatifs, mais dans un secteur qui, hier encore, affichait une croissance insolente et peinait à recruter, il lui paraît insupportable qu'au moins 11% des entreprises annoncent envisager des licenciements dans les 6 prochains mois.

Un retard de déploiement d'1 million de prises FttH

Si l'activité maintenance a été relativement préservée, la dynamique des déploiements dans le cadre du Plan France THD - le plus grand chantier de France de ces 10 dernières années - a subi un ralentissement brutal.

Alors que 2020 devait être l'année de tous les records avec un prévisionnel reconstitué des opérateurs à 5,3 millions de prises déployées, celles-ci ne devraient être que 4,3 millions.

Conséquence directe : plusieurs mois de retard par rapport aux objectifs de déploiements initiaux.

Avec le concours de l'Etat, des collectivités locales et de l'ensemble des parties prenantes, un rattrapage partiel de ce retard est possible si un grand nombre des mesures énoncées ci-dessous est mis en œuvre.

Des mesures nécessaires pour une reprise immédiate

Fort de ces éléments, Infranum est prêt, malgré la crise et avec l'aide de l'Etat, à relever le défi du plan THD en agissant dès maintenant sur les freins à la reprise. 7 axes ont été identifiés, déclinés en plusieurs mesures :

- 1. Activer des "niches" de gains d'efficacité non couvertes par la loi ELAN pour compenser la baisse de productivité engendrée par le respect des gestes barrières Il s'agit notamment de fluidifier les relations entre tous les acteurs et de faciliter les raccordements (AG de copropriété, base adresse nationale, supports aériens sur appuis communs, pose en façade, etc.), de pérenniser la plateforme qui facilite les remontées d'informations vers les services de l'Etat et de faciliter les travaux pendant la période estivale, sans compromettre l'attractivité touristique des territoires.
- 2. Mettre en place des actions « coup de poing » dès cet été pour reconstituer l'outil de production nécessaire à la poursuite du déploiement fibre et au raccordement Il s'agit d'encourager l'Etat à communiquer sur les opportunités d'emploi dans la filière, de renforcer la digitalisation des formations (tutoriels type École des plombiers du numérique) et d'assurer des passerelles entre les filières en difficultés et celle des infrastructures numériques, au travers des centres de formation opérationnels et des plateaux labellisés. Ceux-ci permettent en effet des cursus courts et des conversions rapides.
- 3. **Etudier la prise en compte des impacts économiques** en concertation avec les acteurs publics et privés, et via des mesures d'allègement de charges prises par l'Etat « Le plan France THD est, depuis son origine, bâti dans un esprit de co-construction et de partenariat public/privé. Les parties prenantes devraient donc trouver les clés d'un partage juste et équitable de l'impact économique subi et totalement imprévu » explique Stéphane Lelux, Président de Tactis.
- 4. Soutenir financièrement les acteurs de la filière, et tout particulièrement les TPE/PME pour lesquels le maintien du niveau de trésorerie est à risque Pour rassurer la myriade de petites entreprises, locales et ancrées dans les territoires, qui œuvrent aux déploiements FttH quotidiens, plusieurs mécanismes peuvent être activés : avance de phase sur les subventions de l'Etat aux collectivités (via le FSN) de l'ordre de 200 millions €, renforcement des fonds propres des entreprises via un fond de filière et gel des pénalités de retard lié à la crise sanitaire.
- 5. Apporter le « bon haut débit » pour tous d'ici fin 2020 pour mettre fin aux inégalités d'accès entre les foyers et entreprises, grâce notamment à une meilleure information sur les solutions de connexions radios et satellitaires, ainsi qu'à l'utilisation optimale des fonds de mobilisation et de cohésion numérique, en particulier pour soutenir le raccordement des clients.
- 6. **Reconnaître la filière comme « essentielle »** pour permettre la poursuite des déploiements en cas d'un reconfinement

Comme pour l'eau et l'énergie, l'usager doit avoir un « droit d'accès » au numérique. Et dans ce cas, l'activité de la filière devenant essentielle, elle bénéficierait de garanties renforcées pour assurer la continuité de ses actions en cas de nouvelle crise sanitaire.

7. Accompagner la transformation numérique des entreprises et administrations pour renforcer leur résilience et les ramener vers la croissance

La mise en place des crédits d'impôts pour les TPE-PME et des fonds de concours pour les administrations pourrait permettre de financer le raccordement à une connexion fibre optique professionnelle et de définir des PCA-PRA (plan de continuité d'activité et plan de reprise d'activité). Dynamiser la concurrence sur les offres de services THD apportées aux entreprises sur l'ensemble du territoire constitue également une clé d'accélération dans la transformation numérique des entreprises.

« Si notre écosystème est abîmé, il n'en reste pas moins mobilisé pour se remettre d'aplomb et assurer ses engagements dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et du New Deal Mobile, dans l'esprit initial d'une co-construction avec l'Etat et les collectivités locales. Dans un second temps, notre filière souhaite bâtir les fondations d'une société inclusive, innovante et durable, pour 2025 et au-delà. Ce sera l'objet des

recommandations que nous ferons en vue du plan de relance gouvernemental attendu pour septembre, lors de la présentation de l'Observatoire du THD2020 réalisé en partenariat avec la Banque des Territoires et l'Avicca » conclut Etienne Dugas, Président InfraNum.

Cette présentation se tiendra le 25 juin prochain à 14H30. Inscription obligatoire (e-conférence).

Contact presse: Sylvie Le Roux - 06 28 69 05 24 - sylvie.leroux@pressentiel.fr

A propos d'InfraNum : www.infranum.fr

Créée le 6 décembre 2012 pour accompagner le Plan France Très Haut Débit, la fédération InfraNum (ex-FIRIP), regroupe plus de 200 entreprises représentatives de l'ensemble des métiers de la filière des Infrastructures du numérique (bureaux d'études, opérateurs, intégrateurs, équipementiers, fournisseurs de services, etc.).

Partenaire industriel de tous les territoires connectés ou à connecter, elle soutient l'aménagement numérique et le développement des usages sur les territoires en misant sur une infrastructure neutre, ouverte et mutualisée.

Interlocuteur privilégié du gouvernement, des principaux organes de décision français dédiés au numérique (Agence du numérique, ARCEP, Commission supérieure du numérique et des postes) et des collectivités, elle favorise les partenariats entre acteurs publics et privés et avec l'ensemble des acteurs institutionnels et techniques.

Parmi ses thèmes d'actions prioritaires, au-delà du déploiement du THD : les smart territoires et la gouvernance de la donnée ; l'emploi et la promotion des métiers du déploiement de la fibre ; la valorisation et la promotion à l'étranger du modèle des réseaux à la française.

En tant que membre d'Objectif Fibre, collectif dont le but est d'éditer des guides pratiques et d'améliorer la formation aux métiers du THD, InfraNum est en charge de la mise en place de la communication liée à l'EDEC signé avec l'Etat au sujet de l'emploi et la formation dans la filière de la fibre optique.

InfraNum a oeuvré collectivement, aux côtés des fédérations AFNUM, FFT et Sycabel, pour la création d'un Comité Stratégique de Filière « Infrastructures du numérique », signé le 18 décembre 2019 par le gouvernement.